Semaine 50 - Décembre 2018
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

DGFIP 44

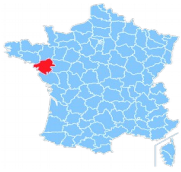

RÉGIME INDEMNITAIRE : IL RESTE DES INJUSTICES À RÉPARER

FO ÉCRIT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez, puisque nous le rappelons chaque fois que nous en avons l'occasion, ***FO*** considère que **le dossier harmonisation indemnitaire n'est pas clos** et que les dispositifs mis en place souffrent encore de **trop nombreuses injustices**.
Ils continuent en particulier à **traiter de manière différente des agents** de même grade **exerçant les mêmes métiers**, parfois dans les mêmes locaux.
C'est le cas des agents affectés en **Centre de Contact** qui perçoivent aujourd'hui une ACF assistance aux usagers très nettement inférieure à celle des agents en Centres Services (Impôts ou Prélèvements).

Cette situation est d'autant moins admissible que ces structures auront à faire vivre ensemble le chantier stratégique de dispositif d'assistance aux usagers, pour le PAS dès le 2 janvier.

C'est encore le cas des agents exerçant les missions de recouvrement des **amendes** qui, malgré la dégradation de leurs conditions de travail avec l'instauration du forfait post-stationnement et la persistance de contraintes spécifiques notamment en matière d'accueil, ne voient toujours pas leur technicité reconnue par la création d'un régime indemnitaire spécifique.

C'est aussi le cas des «**A encadrants**» qui attendent toujours la pleine égalité de traitement par le relèvement de leur régime indemnitaire au niveau de l'ACF expertise et encadrement applicable aux directions.

C'est le cas également des **agents itinérants :**

- **géomètres,**
- **évaluateurs,**
- **vérificateurs,**
- **huissiers**
- **EDR …)**

qui étant quasi-systématiquement affectés sur une structure hors périmètre des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ne peuvent prétendre bénéficier du dispositif alors même qu'ils exercent une bonne part de leurs missions en zone urbaine sensible.

C'est enfin le cas des **chargés de clientèle Caisse des dépôts** dont le nouveau régime ne constitue pas, loin s'en faut, la meilleure manière de saluer leur investissement à l'heure de la réinternalisation de leur mission par la Caisse des Dépôts et Consignations.
De même, et indépendamment de leurs montants qui mériteraient revalorisation, la question des périmètres d'attribution des **ACF Caisse et Accueil** reste entière.

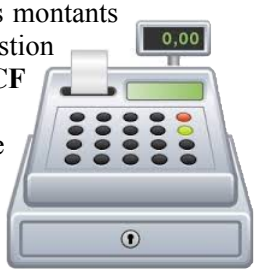

Au-delà de ces cas, je vous réitère notre demande de voir traiter rapidement la **situation des agents affectés dans toutes les structures nouvellement créées**.
Enfin je me permets de vous rappeler que je suis toujours dans l'attente de votre décision concernant la **gestion des congés dans toutes les structures à compter du 2 janvier 2019**, suite à ma lettre du 9 novembre dernier.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène Fauvel
Secrétaire Générale

CHARGÉS DE CLIENTÈLE CDC FO DGFIP OBTIENT DES PRÉCISIONS

Le 22 novebre, le bureau CL1C a invité par courriel, les chargés de clientèle CDC, dont l'activité prend fin au 31 août 2019, à remplir sous 3 jours leurs souhaits de réaffectation.
La DGFiP vient de préciser à FO suite à sa demande de précisions, que le recensement demandé n'avait rien de définitif et qu'il permettait d'avoir une première estimation…
Affaire à suivre ! ***FO*** **DGFiP** continuera de défendre les intérêts de ces collègues !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Comme c'était à craindre, le vote électronique a entraîné une chute du nombre de votants (-10 points au niveau Finances ce qui représente aux environs de 10 000 électeurs).
Ces élections professionnelles se sont déroulées dans un contexte difficile. Doublement pour ***FO*** avec les affaires internes à notre confédération, très largement médiatisées ces dernières semaines, qui ont vraisemblablement eu un impact important.
Localement, à la DRFiP 44, nous perdons un siège en Comité technique local et maintenons nos sièges en A et en B. Même si nos résultats ne sont pas escomptés, ***FO*** remercie tous ceux qui lui ont fait confiance et continuera localement à porter leur voix.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 51 12 87 07 (Cambronne)